

## CALENDRIER DU MOUVEMENT 1er DEGRE

DDEC 14 RENTREE 2023

### A AFFICHER

DATES	Personnes ou instances concernées	ETAPES
20/01/23	Enseignants souhaitant participer au mouvement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer son chef d'établissement, par courrier, de sa volonté de participer au mouvement de l'emploi pour la rentrée 2023 (dans ou hors département), de demander un temps partiel de droit ou autorisé, un départ en retraite.</li> <li>➤ Remettre à son chef d'établissement les documents, ci-dessous, utiles au mouvement           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Courrier à l'attention de Mme La présidente de la commission diocésaine de l'emploi</li> <li>▪ Fiche de mutation intra diocésaine ou interdiocésaine</li> <li>▪ Calcul d'ancienneté à demander à la DEP</li> <li>▪ Diverses pièces justificatives</li> </ul> </li> </ul>
20/01/23	Professeurs stagiaires Envoi à la <b>DDEC via le chef d'établissement d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les professeurs stagiaires transmettent leur fiche de vœux et les pièces justificatives, à l'attention de l'IACCDE, sous couvert de leur chef d'établissement d'accueil.</li> </ul>
20/01/23 <b>Date limite</b>	Chefs d'établissement  Envoi à la <b>DDEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Liste des postes vacants ou susceptibles de l'être <b>(Document direction diocésaine de l'enseignement catholique du calvados)</b></li> <li>➤ Envoi des documents nécessaires à la demande de mouvement (<b>fiche de mutation intra diocésaine, courrier, calcul d'ancienneté, autres documents utiles</b>) fournis par les enseignants.</li> </ul>
25/01/23 <b>Date limite</b>	Chefs d'établissement Envoi à la <b>DEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Liste des postes vacants ou susceptibles de l'être (Annexe 2 DEP)</i></li> <li>➤ <i>Demandes de temps partiel</i></li> </ul>
Avant le 10/02/23 A confirmer	Instance académique de coordination des commissions diocésaines de l'emploi (IACCDE) à l'UREC	Réservation des berceaux et répartition des lieux de stages, classification des maîtres codifiés C
24/02/23 <b>Date limite</b>	Chefs d'établissement Envoi à la <b>DDEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ PV de perte d'emploi dûment complété (document DDEC)</li> </ul>
24/02/2023 <b>Date limite</b>	Chef d'établissement  Envoi à la <b>DEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déclaration des enseignants touchés par des mesures de carte scolaire (<b>Annexe 3 DEP</b>)</li> </ul>
1/03/23 9H30/11h30	Commission de l'emploi (CDE)	Codifications des dossiers
7/03/23	Chef d'établissement Pour affichage dans l'établissement	Publication des listes des postes vacants ou susceptibles de l'être pour affichage dans les établissements

7/03/23	<b>OUVERTURE du serveur ALAMO</b> mise en ligne du formulaire pour les candidats extérieurs à l'académie et les établissements sous contrat simple	
29/03/23	<b>CLOTURE des vœux</b> <b>FERMETURE du serveur ALAMO</b>	
30/03/23 <b>Date limite de réception</b>	Les enseignants souhaitant participer au mouvement  Pour envoi <b>aux Chefs d'établissement des établissements dans lesquels ils postulent et à la DDEC</b>	✓ Les enseignants adressent le récapitulatif de leurs candidatures aux chefs d'établissement concernés et à la DDEC , à l'aide de l'imprimé de confirmation ALAMO
<b>Pour le bon déroulement de la commission de l'emploi, les enseignants qui ne souhaitent pas poursuivre leur demande de mise au mouvement en informeront le secrétariat de la DDEC par mail.</b>		
12/04/23 10h00/12h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nominations
10/05/23 10h00/12h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nominations
31/05/23 10h00/12h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nominations
Entre le 1 <sup>er</sup> et 15/06/23 A confirmer	Instance académique de coordination des commissions diocésaines de l'emploi (IACCDE)	Etude de situations mal réglées Répartition des lauréats ( admissibles) concours
Après rencontre avec l'enseignant concerné, chaque proposition est retournée, avec avis, par le chef d'établissement <b>à la DDEC par retour de mail.</b>		
12/06/23 <b>Date limite de réception</b>	Le chef d'établissement d'accueil Pour envoi <b>à la DEP</b>	La liste récapitulative des candidatures reçues avec avis
27/06/23 17h30 ou 28/06/23 9h30/11h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nominations concours
28/06/23	Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI)	
23/08/23 14h00/15h30	Commission de l'emploi	Propositions pour nominations concours et positionnement suppléants à l'année.
25/08/23	Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI)	
18/10/23 10h00/11h30	Commission de l'emploi	Bilan

\*pièces justificatives : voir **circulaire d'organisation du mouvement de l'enseignement catholique du Calvados** p. 4

Adresses utiles :

**DDEC :** [secretariat.ddec14@urecbn.org](mailto:secretariat.ddec14@urecbn.org)

**DEP:** [dep1d-caen@ac-normandie.fr](mailto:dep1d-caen@ac-normandie.fr)